



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 10 JUILLET 2024

Délégués en exercice : 22

Délégués Excusés : 3

Délégués absents : 1

Délégués présents : 18

dont Pouvoirs : 2

Votants : 20

Date convocation : 04 JUILLET 2024

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 juillet 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Paul CARRERE) — Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT - Nathalie MOMEN – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE - Hélène COUSSEAU – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA - Didier PLANCKE – Nicole DUCOUT - Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU - Jean-Pierre REMY – Marc GAILLARD.

Excusés avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Excusés Yannick VILLATORO

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 92 /2024

Objet : Convention de spectacle entre la Communauté de Communes du Pays Morcenais et l'association « Chantons sous les Pins ».

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de ses animations à destination de la petite enfance, la Médiathèque du Pays Morcenais proposera, en partenariat avec l'association « Chantons sous les Pins », un spectacle intitulé « Graine d'histoire » le 23 octobre 2024, à 15h, à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle.



La convention proposée précise les obligations des deux parties.

Le coût de ce spectacle pour la Communauté de Communes du Pays Morcenais s'élève à **470.00 € (450 € pour l'animation et 20 € d'adhésion)**.

Les frais d'hébergement et de restauration seront également pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Après en avoir délibéré,
le conseil communautaire à l'unanimité

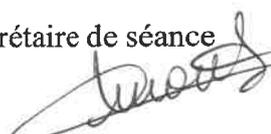
DECIDE d'engager l'opération telle que proposée à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle le 23 octobre 2024 à 15 H.

DIT que le montant global de la prestation s'élève à 470 € et que les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge de la Communauté de Communes.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024

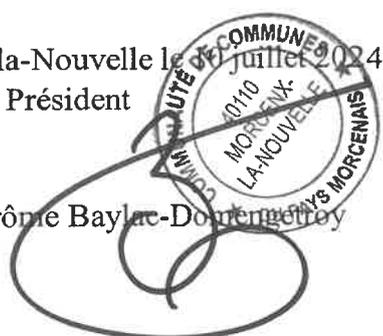
AUTORISE le Président à signer la convention pour la représentation du spectacle « Graine d'histoire » avec l'association « Chantons sous les Pins ».

Le secrétaire de séance


Nicole DUCOUT

Morcenx-la-Nouvelle le 10 juillet 2024

Le Président


Jérôme Baylac-Domengé

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>